



Massiac, le 22 octobre 2019

Préfecture de la Région
Centre-Val de Loire
M. le Préfet coordonnateur
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX

Nos références :

Affaire suivie par : Véronique MERAND, Animatrice du SAGE Alagnon
N/Réf : VME/2019/13

Objet : Avis de la CLE du SAGE Alagnon sur la reconnaissance du SIGAL en EPAGE

Monsieur le Préfet,

Vous avez adressé un courrier le 27 juin 2019 à la Présidente de la CLE du Sage Alagnon, afin de recueillir l'avis de la CLE sur la demande de reconnaissance du SIGAL en tant qu'EPAGE.

La CLE s'est réunie le 18 octobre à ce sujet. Le contexte réglementaire (GEMAPI), les enjeux, le périmètre d'intervention et l'évolution des statuts du SIGAL ont été présentés.

La CLE a rendu un **avis favorable sans réserve** au regard des éléments suivants :

- Les enjeux du SAGE sont bien pris en charge via la compétence GEMAPI prise en totalité par le SIGAL (transfert et délégation) et comprend bien le volet animation d'outils de gestion et de planification dont le SAGE.
- Le périmètre de l'EPAGE est celui des 5 EPCI concernées par le SAGE et comprend bien l'ensemble des communes du bassin versant de l'Alagnon.
- La CLE est très satisfaite des travaux menés par le SIGAL depuis de nombreuses années. Les actions menées concourent à l'atteinte des objectifs du SAGE et permettent de disposer de nombreuses données et d'opérations exemplaires de restauration des milieux aquatiques et d'animation.
- La nouvelle structure, en exerçant la compétence globale, permettra de regrouper les opérations, de poursuivre les mutualisations avec le SAGE, garantira une meilleure réactivité, appropriation locale et solidarité à l'échelle du bassin.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE
Mme Nicole VIGUES

